

DU 06 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

VACANCES D'ÉTÉ

ACCUEIL DE LOISIRS

Informations



Fiche d'inscription



SÉJOURS

Informations



Fiche d'inscription



INFORMATONS GÉNÉRALES



TARIFS



FICHE SANITAIRE



RÈGLEMENT
INTÉRIEUR



DU 06 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

VACANCES D'ÉTÉ

ACCUEIL DE LOISIRS DU VAL DE GÂTINE

3 À 12 ANS !



Vive

l'été !



Espace Enfance-Jeunesse

05.49.17.12.18

Accueil Ardin

05.49.06.51.56

 Gaël BERGER 06.82.58.95.75

 Marie CHAMARD 06.23.44.92.45

 accueilperiscolaire.coulonges@valdegatine.fr

 accueilperiscolaire.ardin@valdegatine.fr

INFORMATIONS SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

DÉCOUVREZ NOS SEMAINES À THÈMES

Du 06 au 10 juillet : Micro-macro

Du 13 au 17 juillet (fermé le 14 juillet) : Partir à l'aventure

Du 20 au 24 juillet : Rouler

Du 27 au 31 juillet : Prendre soin de soi

Du 03 au 07 août : Partager et donner

Du 10 au 14 août : Il y a du vent

Du 17 au 21 août : L'image

Du 24 au 28 août : Le jeu

3 - 6 ANS

L'ACCUEIL

- **Pour la sieste** : prévoir un doudou.
- Prévoir **plusieurs changes** au nom de votre enfant en cas d'accident - **votre enfant doit être propre !**
- Prévoir **une gourde et une casquette** ainsi qu'un **petit sac à dos**.

LA PISCINE

Le vendredi matin

7 - 12 ANS

L'ACCUEIL

- Prévoir une **gourde** et une **casquette**

LA PISCINE

Le jeudi matin

Merci de prévoir un sac à dos avec maillot de bain, serviette et crème solaire. Pour les enfants ne sachant pas nager, prévoir des brassards nominatifs.

RAPPEL DU RÈGLEMENT

Les enfants sont accueillis entre 07h30 et 09h30 et peuvent être récupérés par leurs parents entre 16h30 et 19h00. En dehors de ces horaires, aucune sortie ni récupération des enfants n'est autorisée au sein de l'accueil de loisirs. Le respect de ces horaires est indispensable au bon déroulement des activités et au respect du sommeil des enfants.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur.

Dans le cadre de la continuité éducative, une "passerelle" est proposée tous les mardis de 14h00 à 16h30, entre les CM2 inscrits au centre de loisirs en juillet et le pôle jeunesse (CSC Les Unis Vers) à Coulonges-sur-l'Autize.

INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS

NOM de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Merci de nous indiquer (si besoin) si c'est la semaine de papa ou de maman : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___

N° Allocataire Caf/MSA : _____

Les enfants scolarisés en maternelle peuvent être inscrits à la demi-journée. les enfants scolarisés à l'école élémentaire doivent s'inscrire pour la journée entière.

RAPPEL : 2 jours de présence minimum par semaine (4 demi-journées pour les 3-6 ans).

Précisez dans **chaque case d'accueil** le lieu où vous déposerez et récupérerez votre enfant.

C pour Coulonges-sur-l'Autize - A pour Ardin - SP pour Saint-Pompain - BT pour Beugnon-Thireuil.

**DATE LIMITE
INSCRIPTIONS
JUILLET :**

17 JUIN

SEMAINE DU 06 AU 10 JUILLET

L 06	M 07	Me 08	J 09	V 10		L 13	M 14	Me 15	J 16	V 17
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 13 AU 17 JUILLET

L 13	M 14	Me 15	J 16	V 17		L 13	M 14	Me 15	J 16	V 17
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET

L 20	M 21	Me 22	J 23	V 24		L 27	M 28	Me 29	J 30	V 31
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 27 AU 31 JUILLET

L 27	M 28	Me 29	J 30	V 31		L 27	M 28	Me 29	J 30	V 31
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

**DATE LIMITE
INSCRIPTIONS
AOÛT :**

15 JUILLET

SEMAINE DU 03 AU 07 AOÛT

L 03	M 04	Me 05	J 06	V 07		L 10	M 11	Me 12	J 13	V 14
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 10 AU 14 AOÛT

L 10	M 11	Me 12	J 13	V 14		L 10	M 11	Me 12	J 13	V 14
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 17 AU 21 AOÛT

L 17	M 18	Me 19	J 20	V 21		L 24	M 25	Me 26	J 27	V 28
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

SEMAINE DU 24 AU 28 AOÛT

L 24	M 25	Me 26	J 27	V 28		L 24	M 25	Me 26	J 27	V 28
					Accueil du matin					
					Matin					
					Repas					
					Après-midi					
					Accueil du soir					

DATE :

SIGNATURE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier est à demander sur les sites d'accueils périscolaires d'Ardin, de Coulonges-sur-l'Autize (ou consultable dans cette plaquette).

Merci de prévoir lors de l'inscription :

- les photocopies des vaccins
- la fiche sanitaire de liaison recto/verso (pour les enfants déjà inscrits durant l'année scolaire, seul l'encart « Renouvellement » est à compléter)
- le numéro allocataire CAF / les bons MSA

Nous ne recevrons plus aucun document par courriel (fiche sanitaire, fiche d'inscription, etc.). Merci de les remettre directement en main propre sur les sites.

Aucune inscription ne sera validée sans que les factures précédentes ne soient réglées.

**DATE LIMITE
INSCRIPTIONS
JUILLET :**

17 JUIN

**DATE LIMITE
INSCRIPTIONS
AOÛT :**

15 JUILLET

Tranches d'âge :

3-4 ans : enfants nés en 2023 et 2022
5-6 ans : enfants nés en 2021 et 2020
7-9 ans : enfants nés en 2019, 2018 et 2017
10-12 ans : enfants nés en 2016, 2015 et 2014

Annulation d'inscription :

- En cas de maladie de votre enfant : un certificat médical doit être fourni et remis le jour même.
- En cas d'annulation avant la date limite : l'annulation doit être effectuée par courriel ou par courrier, à transmettre à la structure.

Horaires d'ouverture :

07h00 à 19h00

Espace Enfance-Jeunesse
7 Route de Saint-Pompain,
79160 Coulonges-sur-l'Autize

Accueils annexes :

Ardin, Beugnon-Thireuil, Saint-Pompain*

Ouverts matin & soir

07h00 à 08h30

18h00 à 19h00

Une navette transportera gratuitement les enfants sur site

* Accueil annexe de Saint-Pompain fermé du 24 au 28 août

Espace Enfance-Jeunesse

☎ 05.49.17.12.18

Accueil Ardin

☎ 05.49.06.51.56

☎ Marie CHAMARD 06.23.44.92.45

☎ Gaël BERGER 06.82.58.95.75

✉ accueilperiscolaire.coulonges@valdegatine.fr

✉ accueilperiscolaire.ardin@valdegatine.fr

☎ Françoise ROULEAU 05.49.78.03.10 (Directrice Coordinatrice)

DU 06 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

VACANCES D'ÉTÉ

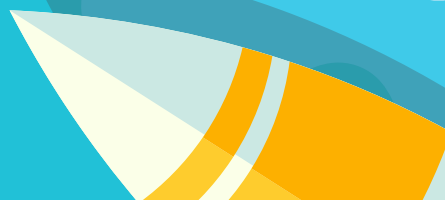
SÉJOURS

3 À 12 ANS !



Vive

l'été !



 **Gaël BERGER**
06.82.58.95.75

 **Marie CHAMARD**
06.23.44.92.45

Espace Enfance-Jeunesse

 05.49.17.12.18

 accueilperiscolaire.coulonges@valdegatine.fr

 accueilperiscolaire.ardin@valdegatine.fr

INFORMATIONS SUR LES SÉJOURS

DÉCOUVREZ NOS SÉJOURS :

Du 15 au 17 juillet : mini-séjour multi-activités 5-6 ans, campement au sein de l'accueil de loisirs

Du 20 au 24 juillet : séjour sports et loisirs 7-9 ans, à Lathus

Du 27 au 31 juillet : séjour aventure 10-12 ans, à Lathus

Du 03 au 07 août : stage cirque 5-6 ans, à l'accueil de loisirs

Du 17 au 21 août : séjour DéfiPlanet' et Vallée des Singes 7-9 ans, à Diénne

Du 24 au 28 août : séjour DéfiPlanet' et Futuroscope 10-12 ans, à Diénne

TARIF À LA JOURNÉE

Allocataires CAF :

QF1 17€ QF2 22,40€ QF3/MSA 25,60€

Non allocataires CAF 79 : 27,70€

PLACES LIMITÉES SUR CHAQUE STAGE/SÉJOUR

- 16 places pour les 5-6 ans
- 24 places pour les 7-9 ans
- 24 places pour les 10-12 ans

IMPORTANT

Avant toutes inscriptions :

- Toutes les factures antérieures doivent être acquittées
- L'enfant doit être inscrit au moins une semaine sur l'accueil de loisirs de cet été
- L'enfant réside sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gâtine
- L'enfant est scolarisé sur le territoire
- L'un de ses parents travaille sur le territoire

Nous ne recevrons plus aucun document par courriel (fiche sanitaire, fiche d'inscription, etc.). Merci de les remettre directement en main propre sur les sites.

Pur gagner du temps, vous pouvez compléter le dossier d'inscription (fiche sanitaire de liaison et une copie des vaccinations à jour), ce document est disponible dans la suite de ce fichier ou en la demandant sur un des sites d'accueils périscolaires de Coulonges-sur-l'Autize ou Ardin.

PRÉ-INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Les inscriptions sont à effectuer à l'Espace Enfance-Jeunesse du 20 mai au 29 mai.

NOM de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___

École fréquentée : _____

NOM et prénom du responsable : _____

Lieu de travail du responsable : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

N° Allocataire Caf/MSA : _____

Il est recommandé d'indiquer plusieurs choix par ordre de préférence. En cas de forte demande, un tirage au sort pourra être effectué.

LES STAGES

	Choix n°1	Choix n°2
Stage cirque 5-6 ans du 03 au 07 août <i>Cirque tous les après-midi, Family Fun Park, piscine...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LES SÉJOURS

	Choix n°1	Choix n°2
Mini-séjour 5-6 ans du 15 au 17 juillet <i>Zoo des Sables-d'Olonne, accrobranche, équitation...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séjour Lathus 7-9 ans du 20 au 24 juillet <i>Tir à l'arc, accrobranche, Terra Aventurà...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séjour Lathus 10-12 ans du 27 au 31 juillet <i>Terre de Dragons, centre aquatique, tir à l'arc...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séjour Diénne 7-9 ans du 17 au 21 août <i>Vallée des Singes, baignade en lagon, Parc de la Belle...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séjour Diénne 10-12 ans du 24 au 28 août <i>Futuroscope, beach volley, baignade en lagon...</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DATE :

SIGNATURE :

TARIFS DU SERVICE

SECTEUR COULONGES-SUR L'AUTIZE
AU 1^{ER} FÉVRIER 2025

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

07h00 à 09h00, 15h45/16h00 à 17h30 ou à 15h45/16h00 à 19h00

Quotien familial	QF	07h00 à 09h00	08h00 à 09h00	15h45/16h00 à 17h30	15h45/16h00 à 19h00	Tarif bus
De 0 à 460€	QF1	2,75€	1,60€	1,80€	2,75€	0,25€
De 461 à 770€	QF2	2,77€	1,63€	1,82€	2,77€	
De 771 à 1050€	QF3	2,79€	1,67€	1,84€	2,79€	
De 1051 à 1350€	QF4	2,81€	1,70€	1,86€	2,81€	
De 1351 à +	QF5	2,85€	1,73€	1,88€	2,85€	
Non allocataire 79						

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ARDIN

07h00 à 09h00, 16h30 à 17h30 ou 16h30 à 19h00

Quotien familial	QF	07h00 à 09h00	08h00 à 09h00	16h30 à 17h30	16h30 à 19h00
De 0 à 460€	QF1	2,75€	1,60€	1,60€	2,75€
De 461 à 770€	QF2	2,77€	1,63€	1,62€	2,77€
De 771 à 1050€	QF3	2,79€	1,67€	1,63€	2,79€
De 1051 à 1350€	QF4	2,81€	1,70€	1,65€	2,81€
De 1351 à +	QF5	2,85€	1,73€	1,67€	2,85€
Non allocataire 79					

MERCREDI COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Quotien familial	07h00 à 12h00 sans repas	07h00 à 14h00 avec repas	12h00-14h00 le repas	12h00 à 19h00 avec repas et goûter	07h00 à 19h00 avec repas et goûter
De 0 à 460€	5,50€	8,50€	6,25€	9,70€	12,00€
De 461 à 770€	6,50€	9,60€		10,70€	13,00€
De 771 à 1050€	7,60€	10,60€		11,00€	13,60€
De 1051 à 1350€	7,90€	11,00€		12,00€	14,00€
De 1351 à +	8,40€	11,70€		12,30€	15,00€
Non allocataire 79					

Quotien familial	07h15 à 12h30 sans repas	07h15 à 13h30 avec repas	12h00 à 18h45 avec repas et goûter	07h15 à 18h45 avec repas et goûter
De 0 à 460€	5,50€	8,50€	9,70€	12,00€
De 461 à 770€	6,50€	9,60€	10,70€	13,00€
De 771 à 1050€	7,60€	10,60€	11,00€	13,60€
De 1051 à 1350€	7,90€	11,00€	12,00€	14,00€
De 1351 à +	8,40€	11,70€	12,30€	15,00€
Non allocataire 79				

ACCUEIL DE LOISIRS COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Journée : 07h00 à 19h00 - tarifs = accueil (temps de garderie matin + soir), repas du midi, le goûter et l'activité.

Quotien familial	QF	Par jour	Demi-journée (enfants en maternelle concernés)
De 0 à 550€	QF1	6,80€	3,40€
De 551 à 770€	QF2	11,80€	5,90€
De 771€ à +	QF3	15,80€	7,90€
Absence injustifiée (tarif plein) *			
Non allocataire 79		17,02€	8,51€

Séjours enfants (avec hébergement)

Quotien familial	QF	Séjour 3-12 ans, par jour	Séjour ados, par jour
De 0 à 550€	QF1	17,00€	28,00€
De 551 à 770€	QF2	22,40€	33,40€
De 771€ à +	QF3	25,60€	36,70€
Non allocataire 79		27,70€	39,00€

Pénalités de retard après 19h00

5€/quart d'heure/enfant

Nous consulterons votre quotient 2 fois/an, cependant si vous avez un changement de situation dans l'année (ex. ci-après), merci de nous en informer : changement du nombre d'enfants, changement d'adresse, changement dans la composition du couple (séparation ou autres), changement de situations professionnelles (revenus...).

* Attention, sur les tarifs des vacances scolaires, toute absence injustifiée sera facturée au tarif le plus élevé, soit 15.80€.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON



Cadre réservé à la structure d'accueil

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : //..... Fille Garçon

Classe : Ecole fréquentée :

SITUATION FAMILIALE :

Responsable légal de l'enfant :

parent 1 & parent 2, parent 1 seul, parent 2 seul, tuteur (dans ce cas, indiquer nom, prénom & coordonnées).....

Responsable (parent) 1	Responsable (Parent) 2 :
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Nom de Naissance :	Nom de Naissance :
Né(e) le :	Né(e) le :
A :	A :
Adresse :	Adresse :
Tél. portable :	Tél. portable :
Courriel :	Courriel :
Tél. pro :	Tél. pro :

En cas de jugement interdisant à l'un des deux parents d'approcher l'enfant, merci de fournir une copie du jugement.

Nombre d'enfants dans la famille :

AUTORISATIONS :

Personnes majeures, autres que responsable légal, autorisées à venir chercher l'enfant : (si personne mineur, joindre une décharge)

Nom, prénom & lien de parenté :

Tél : / / / /

Nom, prénom & lien de parenté :

Tél : / / / /

SANTE :

Recommandations utiles liées à l'enfant :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, dentaires, etc., ... Indiquer les difficultés de santé, particularités, handicaps et précautions à prendre

.....

Vaccinations :

Joindre obligatoirement la copie de la page des vaccins du carnet de santé ou un certificat médical attestant les vaccinations.

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

Maladies : l'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non

Allergies :

Allergies	Asthme	Médicamenteuses	Alimentaires	Autres	Cause de l'allergie	Conduite à tenir
<input type="checkbox"/> Oui						
<input type="checkbox"/> Non						

Traitement médical : l'enfant doit-il suivre un traitement médical ? oui non
 Si oui, joindre une ordonnance récente précisant la posologie et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant) et une autorisation parentale. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Votre enfant bénéficie-t-il de l'AEEH ? oui en cours non

Médecin traitant : Nom & Coordonnées.....

.....

REGIME ALLOCATAIRE :

CAF, MSA, Autre :

N° d'allocataire : Quotient Familial :

Nom & prénom du bénéficiaire :

ACCORDS :

(Merci de cocher les cases suivantes si nécessaire)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse Val de Gâtine et m'engage à le respecter ; je décharge les organisateurs de responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge effective des enfants par la structure ; je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendus nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise la prise et la diffusion de photos de mon enfant sur les supports de communication de la structure.

Je m'oppose à la prise et la diffusion de photos de mon enfant sur les supports de communication de la structure.

En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) mis en œuvre le 25 mai 2018 par l'Etat, je confie mes données personnelles pour la finalité suivante : dossier d'inscription pour l'accueil de mon enfant du Service Education Famille. Ces informations ne seront pas vendues.

A la fin de la période d'utilisation de ce document, il sera soit redonné à la famille sur demande, soit détruit par nos soins.

Date : ___/___/20___

Signature du responsable 1

(Précédée de la mention *lu & approuvé*)

Signature du responsable 2

(précédée de la mention *lu & approuvé*)



Renouvellement de la fiche pour l'année 20___ / 20___

- Je signale avoir effectué un changement sur la fiche sanitaire (modifier de couleurs différentes) _____
- J'atteste que toutes les informations données sur cette fiche sanitaire sont à jours.

Date : ___/___/20___

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2

Renouvellement de la fiche pour l'année 20___ / 20___

- Je signale avoir effectué un changement sur la fiche sanitaire (modifier de couleurs différentes) _____
- J'atteste que toutes les informations données sur cette fiche sanitaire sont à jours.

Date : ___/___/20___

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2

Renouvellement de la fiche pour l'année 20___ / 20___

- Je signale avoir effectué un changement sur la fiche sanitaire (modifier de couleurs différentes) _____
- J'atteste que toutes les informations données sur cette fiche sanitaire sont à jours.

Date : ___/___/20___

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2

Règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs

Val de Gâtine – secteur Coulonges-sur-l’Autize et Ardin

Présentation du gestionnaire :

Les accueils périscolaires et de loisirs sont gérés par la Communauté de Communes Val de Gâtine, représentée par : Son Président, Monsieur **Pascal OLIVIER**,

La Coordinatrice/Directrice éducation famille du Service Enfance Jeunesse, Madame Françoise ROULEAU

Ses directeurs :

BERGER Gaël pour le site de Coulonges-sur-l’Autize

ROBIN ANAIS Centre de loisirs CHAMPDENIERS et Séjour

PEROCHON Arthur, pour le site d’Ardin,

Coordonnées :

Site de Coulonges sur l’Autize

7 route de St Pompain

79160 Coulonges sur l’Autize

Tel : 05.49.17.12.08

Mail : accueilperiscolaire.coulonges@valdegatine.fr

Site d’Ardin

13 bis rue Jean Joseph Tonnet

79160 Ardin

Tel : 05.49.06.51.56 ou 06.85.53.63.98

Mail : accueilperiscolaire.ardin@valdegatine.fr

Site internet : www.valdegatine.fr

Article 1 - Jours d’ouverture et horaires

L’accueil périscolaire est ouvert de **7h00 à 9h00** tous les matins et de **15h45 (école Notre Dame) ou 16h (école Belle Etoile) ou 16h30 (école d’Ardin) à 19h00** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L’accueil de loisirs, des mercredis et des vacances scolaires de **7h00 à 19h00**.

Article 2 – Les conditions d’admission à l’accueil de loisirs et du périscolaire

L’accueil périscolaire prend en charge uniquement les enfants scolarisés au premier jour de fréquentation (législation).

L’accueil de loisirs prend en charge uniquement les enfants qui sont propres.

En cas de maladie contagieuse, les délais d’éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. L’équipe se réserve le droit de proposer un accueil le plus adapté à l’enfant.

Article 3 - Le dossier administratif/Inscription

L’inscription administrative, est faite en début d’année scolaire pour l’accueil périscolaire et en juin pour l’accueil de loisirs.

L’inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l’enfant est complet, transmis et vérifié avant son premier jour d’admission. L’original de ce dossier sera transmis uniquement auprès des directeurs. Aucun dossier ne sera accepté par mail, et par dépôt dans la boîte aux lettres.

Les dossiers d’inscriptions vierge peuvent être retirés aux accueils périscolaires d’Ardin et de Coulonges ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

L’accueil périscolaire :

Les parents doivent, dans la mesure du possible, fournir un planning de présence (d’au moins une semaine).

Les enfants sont accueillis selon les rythmes scolaires en vigueur

- À la journée (7h-19h)
- À la demi-journée avec repas (7h-12h20 ou 12h-19h00)
- À la demi-journée sans repas (7h-12h ou 14h00-19h00)
- Seulement pour le repas (12h00-14h00)

Les parents doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) au plus tard **le dimanche précédent avant minuit**.

L’accueil de loisirs pendant les vacances :

Des plaquettes d’informations sont mises en ligne sur notre site internet (www.valdegatine.fr) un mois au préalable dans les écoles et les inscriptions se font au maximum 15 jours avant le début des vacances.

2 jours sont obligatoires par semaine ou 4 demi-journées pour les maternels.

Un accueil personnalisé peut être proposé pour les enfants qui ont des besoins spécifiques.

Sur la plaquette annonçant les vacances, vous avez **une date limite** à respecter pour les inscriptions.

- Passée cette date, votre enfant est malade, seul un certificat médical attestant que votre enfant est malade (à transmettre dans les 2 jours au centre) annulera les jours d’inscription.

Attention, sans ce certificat, tous les jours inscrits vous seront facturés.

Vous avez inscrit votre enfant mais il ne vient plus :

- Si la date limite n’est pas dépassée, les jours ne vous seront pas facturés sous condition de nous envoyer **un écrit** (mail, courrier) pour annuler les jours non réalisés.

accueilperiscolaire.coulonges@valdegatine.fr

accueilperiscolaire.ardin@valdegatine.fr

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone ou oralement sauf si vous vous adressez directement aux responsables.

Attention : Aucune inscription ne sera validée sans que les factures précédentes soient réglées.

Article 4 – Le projet éducatif du Service Enfance Jeunesse

Conscient de l’importance des valeurs liées à l’autonomie, la tolérance, l’expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité dans un territoire très éparse et rural, le Service Enfance Jeunesse s’efforcera de :

- Contribuer au développement de l’enfant, en facilitant son intégration au sein d’un groupe
- Permettre à l’enfant de construire sa personnalité
- Éveiller la curiosité de l’enfant dans tous les domaines (culturel, sportif, artistique, ...)

Chaque membre de l’équipe pédagogique veillera, avec les groupes d’enfants dont il sera référent, à mettre en place des actions favorisant la mise en application directe des objectifs pédagogiques.

Article 5 - Accueil et remise des enfants aux familles

L'enfant est pris **en charge à partir** de l'instant où le(s) parent(s) ou la personne qui l'accompagne, **le remet** à un(e) animateur (trice) en transmettant toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée. La prise en charge se termine à la remise de l'enfant par un(e) animateur (trice) aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'inscription.

Pour les journées d'accueil de loisirs et les mercredis loisirs, les enfants sont accueillis de 7h à 9h30 et remis à leur parent de 16h30 à 19h, en dehors de ces horaires les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'accueil de loisirs.

Article 6 – Santé des enfants

Les enfants ne peuvent pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.
Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans les cas où la médication doit être prise impérativement sur les temps d'accueils.
Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine. La posologie doit être écrite sur les boîtes ainsi que le nom de l'enfant.
Une autorisation familiale écrite et signée sera exigée.

Pour les enfants qui nécessitent un traitement spécial (PAI), les parents devront prendre rendez-vous avec un responsable de site pour signer le protocole.

Pour les enfants bénéficiant d'une Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), merci de nous fournir une copie de la notification.

ATTENTION : Seul un certificat médical au nom de l'enfant peut annuler une inscription.

Article 7 – Repas/alimentation

Les menus sont affichés sur les accueils.
Les repas sont fournis par l'association « SARCEL » en liaison froide avec toutes les normes en vigueur. Le personnel dédié est formé à la restauration collective d'enfants et fait partie de l'équipe d'encadrement.

Pour tous les régimes spécifiques, l'information doit être signalée sur la fiche sanitaire de liaison.

Pour les allergies, deux solutions sont proposées :

- . Allergies sévères : un panier repas sera fourni chaque jour par la famille ainsi que le goûter.
- . Allergies limitées à certaines denrées : Les familles s'engagent à substituer les aliments concernés, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est en place, dans ce cas, le prestataire fournit un substitut. Ceux-ci sont stockés en armoire froide et réchauffés si besoin par le personnel.

Article 8 – Respect des horaires

Le personnel n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires.
En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler avant 19h00.

Les parents doivent notifier par écrit aux animateurs de l'accueil de loisirs tout départ inhabituel de leur enfant.

Tout dépassement horaires après 19h00 seront facturés : 5 euros/ quart d'heure.

Article 9 – La facturation

- La facture est payable à réception par :
- paiement en ligne via le site payfip.gouv.fr (possibilité de payer en carte bancaire ou par prélèvement ponctuel)
 - paiement par carte bancaire ou en espèces (dans la limite de 300 €) dans un point de vente du dispositif « paiement de proximité » de la DGFIP (buralistes agréés Française des Jeux), muni de votre facture
 - prélèvement récurrent à l'échéance : en faire la demande à la communauté de communes. Au bout de 3 rejets de prélèvements, ceux-ci seront supprimés.
 - par chèque (envoyer le chèque et le talon de paiement au centre de traitement mentionné sur le talon)
 - virement bancaire vers le compte Banque de France du comptable public
 - auprès du Service de Gestion Comptable de St Maixent l'École (uniquement paiement par chèque ou carte bancaire)

Les chèques CESU sont acceptés pour le paiement de la garderie et les chèques vacances pour les accueils de loisirs de vacances

Vous veillerez à être à jour du paiement de vos factures, avant de procéder à vos inscriptions pour l'année suivante.

Article 10 – La vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement des lieux d'accueil et de vie fixées par l'équipe éducative.

Les enfants doivent s'interdire tout geste et parole qui porteraient atteinte aux autres enfants et aux Personnes chargées de l'encadrement.

Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Pendant l'accueil un goûter est proposé aux enfants à 16h30. Par souci d'équité, les goûters personnels sont refusés sauf en cas de problèmes de santé soumettant l'enfant à un régime alimentaire.

Pour les enfants de maternelles un sac contenant des affaires de rechange est demandé principalement pendant les temps d'accueil de loisirs. Pour le confort de votre enfant il est fortement conseillé de lui prévoir casquette et gourde.

Toute infraction au présent règlement peut donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant par décision territoriale.

Article 11 – Les séjours

Les enfants sont accueillis à partir de 7h à l'espace Enfance Jeunesse le jour du départ et sont à récupérer à partir de 17h30 le jour du retour au même endroit.

En cas d'intempéries, l'équipe se réserve le droit d'écourter ou d'annuler le séjour.

Tout objet personnel reste sous la responsabilité de l'enfant.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter les directeurs.

Article 12 – Jugement du tribunal suite à la séparation des parents

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être adressée au Service. Le parent qui n'a pas la garde ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite dans l'enceinte de la structure d'accueil.

Article 13– Droit à l'image

Dans le cadre des dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, les parents autorisent à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies de son enfant prises lors des activités de loisirs.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la Communauté de communes Val de Gâtine pour tous supports de communication : site internet, lettre d'information...

La Communauté de communes Val de Gâtine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de votre enfant, et d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Les photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille.

Vous ne pourrez prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés dans ce document.

Vous pouvez à tout moment faire retirer ces photographies du site internet en contactant la CCVG au 05.49.06.81.44 ou par mail à communaute@valdegatine.fr.

**Directrice Enfance Education Famille
Françoise ROULEAU**



ROULEAU Françoise
Coordinatrice Enfance Jeunesse
Tél : 05 49 78 03 10
françoise.rouleau@valdegatine.fr